Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260402-2026_40-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 40

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**27**		
Quorum :	**14**		
Présents :	**26**		
Représentés :	**01**		
Votants :	**27**		
Date de la convocation :	26 mars 2026	**Date de l'affichage :**	26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Thierry BARRON – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Véronique BRASSIER – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Madeleine VIEL – Guillaume CHANTREL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE – Clément VAN CAUTEREN -

Excusée : Christine FREIN pouvoir à Carole LEGUENET -

Clément VAN CAUTEREN a élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS – (Nomenclature : 5.3) -

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-7 à R 123-15,
Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du Conseil Municipal,
Considérant que le président du CCAS est de droit le Maire,
Considérant que le CCAS est composé des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal ainsi que des membres nommés, par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
✆ 02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260402-2026_40-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***DÉCIDE de fixer à 15 le nombre des membres du conseil d'administration, répartis comme suit :***
  - ***Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,***
  - ***7 membres élus au sein du conseil municipal,***
  - ***7 membres non élus nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, représentant :***
    - ***Les associations familiales (Union Départementale des Associations Familiales),***
    - ***Les associations de retraités et de personnes âgées,***
    - ***Les personnes handicapées,***
    - ***Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 8 avril 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
LA GUERCHE DE BRETAGNE
35

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr